

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2009

- : - : - : - : - : -

Étaient présents : Alain MÉTRAL maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,
Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Alain SEVEQUE
Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Michèle
DEBONO, Christian DELANOË, Colette LECOT, Paulette
LEMARIGNER, Josiane MARAIS, Jean-Pierre RUAULT,
Yolanda TESNIERE, , Claude DUGUEY, Fabienne PICAN,
André SIMON, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU,
Daniel DEPINCÉ , Jean-Michel HEC Conseillères et Conseillers
Municipaux.

Étaient absents excusés : Annick LAMAZURE (procuration à
Elizabeth LEGRAND), Françoise LUAST (procuration à Dany
DAVID), Françoise BLANCHET (procuration à Claude DUGUEY).

Secrétaire de séance : Yolanda TESNIERE
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 20 février 2009

Date d'affichage : 05 mars 2009

Monsieur MÉTRAL invite les élus qui le souhaitent à signer une pétition de l'Association pour la Défense et la Promotion de la Ligne Ferroviaire Caen-Saint-Lô-Rennes.

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2009.

L'assemblée municipale adopte ce compte rendu **à l'unanimité**.

II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2009.

Monsieur MÉTRAL donne lecture du dossier qui a été remis aux conseillers municipaux en précisant que ces orientations ont été élaborées dans l'attente de chiffres précis pour les recettes.

Il invite les élus à débattre de ces orientations.

Monsieur CHAIGNON regrette que le document remis soit « léger » par rapport à d'autres communes.

Il ajoute « nous n'avons ni orientation ni indication de direction vers laquelle sera monté le budget. Certes, l'environnement n'est pas facile et les conséquences de la crise actuelle sont inconnues, mais nous aurions souhaité connaître les orientations pour les 5 ans à venir.

Nous aurions également souhaité avoir des précisions sur la dette communale, sur l'augmentation des taux locaux ou sur le maintien des subventions aux associations.

Nous n'avons non plus, aucune information sur la politique du personnel communal, sur la politique culturelle et sportive ou du logement, sur la politique du développement durable, même si nous savons que pour ce dernier point vous avez des projets».

Monsieur SIMON soulignant le montant de 400 000[€] inscrit pour l'entretien de la voirie, rappelle la demande d'un diagnostic des voies communales, qu'il avait faite à la DDE lors de la dernière mandature, afin d'établir un calendrier des travaux à réaliser.

Il ajoute « je constate que des travaux d'effacement de réseaux sont prévus rue Julienne Couillard et rue de Verdun, or il me semblait que l'effacement des réseaux de la rue des Rosiers et de la rue des Pivoines, prévu depuis plusieurs années, était plus urgent ».

Monsieur MÉTRAL répond « j'ai demandé une étude à Monsieur MORIN, le responsable de la subdivision territoriale de l'Équipement, pour chiffrer le coût de remise en état du parc de la voirie communale.

Concernant l'effacement de réseaux, il s'agit de travaux en coordination afin de répondre à la demande d'EDF qui renforce son réseau en supprimant ses poteaux. La commune n'a pas le choix du calendrier. L'effacement prévu depuis plusieurs années est toujours en attente des travaux de la CCASL sur les réseaux d'eaux ».

Monsieur MÉTRAL précise que le projet de regroupement des 3 communautés de communes actuellement en discussion ne permet pas d'établir de programme sur plusieurs années

sans connaître l'évolution des compétences des communes. Le budget 2009 est essentiellement consacré à consolider les investissements réalisés ces dernières années et à préserver le patrimoine communal.

Monsieur DUGUEY déclare « *les orientations que nous souhaitons voir aujourd'hui pour les 3 ou 4 années qui viennent concerne les projets concrets de la communes quelque soit le détenteur des compétences* ».

Monsieur CHAIGNON ajoute « *j'ai appris que des travaux seraient réalisés en tenant compte des objectifs de développement durable. Ceci est nouveau et ne peut que nous satisfaire. Il serait souhaitable que sur des questions comme celle-ci, vous puissiez vous engager* ».

N'ayant plus de questions sur le sujet, Mr MÉTRAL clôt le débat.

III – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE D'AGNEAUX AUPRÈS DE LA C.C.A.S.L.

Monsieur SIMON s'interroge sur les conséquences de la mise à disposition du personnel communal.

Il estime que la facturation à la CCASL du temps passé par les agents de la commune ne compense pas la contrainte générée par la réduction des effectifs des services techniques due à cette mise à disposition.

Monsieur DUGUEY souhaite que des éléments faisant référence aux temps et aux conditions de mise à disposition soient inclus dans la convention.

Monsieur MÉTRAL observe que les remplacements effectués par les agents de la commune restent ponctuels en cas d'absence non programmée des personnels de la CCASL.

Il ajoute « *la convention pourra être précisée* ».

Monsieur DEPINCÉ demande si un bilan qualitatif et quantitatif peut être transmis à chaque conseiller municipal.

Monsieur MÉTRAL répond « *il vous sera remis au prochain conseil* ».

A l'unanimité l'Assemblée Municipale autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des services techniques de la Ville auprès de la CCASL

IV – MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE D'AGNEAUX, 2^{ème} TRANCHE.

Afin de compléter la mise en lumière de l'église, dont une première tranche a été réalisée dans le cadre du contrat d'agglomération,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mandat entre la Commune d'Agneaux et la C.C.A.S.L.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de versement d'une subvention d'équipement entre la C.C.A.S.L et la commune d'Agneaux.

V – EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS RUE NOIRE.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité** de réaliser l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication de la rue Noire et de participer au financement de l'opération pour un montant de **35 572€**:

- 22.572€ TTC de travaux électriques soit 50,16% du montant total estimé à 45 000€ TTC.
- 13.000€ TTC de travaux de génie civil pour le réseau de télécommunication

VI – QUESTIONS DIVERSES.

Afin de répondre à la demande des nouveaux habitants du quartier,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de nommer la voie reliant le giratoire de la Vallée Cagnon et le giratoire de la Heuperie : « route du Rocreuil ».

VII – QUESTIONS ECRITES.

Questions écrites posées par le groupe « Ensemble pour Agneaux »

Madame CORBEAU : « *l'état du chemin de la Ferme du Bois présente de nombreux nids de poule. Est il envisagé de le remettre en état dans un proche avenir ?* ».

Monsieur MÉTRAL : « *Mes services n'ont pas constaté le chemin en si mauvais état. Toutefois, si des réparations s'avèrent nécessaires, elles seront faites. Le chemin sera totalement réhabilité lorsque le lotissement sera réalisé. A cette occasion, il sera procédé à l'effacement des*

réseaux et à son élargissement conformément aux indications du PLU ».

Monsieur HEC : *« pourriez vous nous donner les suites aux différentes questions que nous avons abordé au cours de l'année 2008 : le CESU, Les Rouges Gorges, les études sécurité des riverains ? »*

Les CESU :

Monsieur MÉTRAL : *« ma position est toujours la même : le CESU est gratuit si le titulaire du chèque s'adresse à une assistante maternelle et payant pour une structure communale. C'est pourquoi j'ai saisi le député, Monsieur GOSSELIN pour avoir des éclaircissements.*

Tant qu'il subsistera un paiement discriminatoire entre les utilisateurs de la Maison de la Petite Enfance, aucune décision ne sera prise. »

Monsieur CHAIGNON estime que cela pénalise les gens au regard de la faible contribution demandée à la collectivité.

Monsieur DEPINCÉ propose que la commune accorde une ristourne aux personnes ne bénéficiant pas du CESU.

Monsieur MÉTRAL explique que des tarifs votés par l'assemblée municipale ne peuvent être modifiés.

Monsieur LEMÉTAYER suggère d'attendre la réponse de Monsieur GOSSELIN avant d'avancer dans ce débat.

Les Rouges Gorges :

Monsieur MÉTRAL *« Je n'ai pas d'information ; ce qui laisse penser qu'il n'y a pas de problème avéré. Le 3^{ème} compte d'exploitation ne fait pas apparaître de difficulté majeure ».*

Les aménagements de voirie :

Monsieur MÉTRAL : *« Le marquage au sol du passage piéton du giratoire de la Heuperie a été réalisé ce jour ; les conditions météo ne le permettait pas jusqu'à présent. La mise en place d'un îlot rue de la Doucetièrre a été demandée à une entreprise ».*

Monsieur SIMON félicite Monsieur SEVÈQUE d'avoir pu faire aboutir la demande du passage piéton auprès des services du Département.

Après avoir fait préciser la demande, Monsieur MÉTRAL précise qu'un panneau « cédez le passage » sera placé impasse du Varrot, à l'intersection avec la rue du Varrot.

INFORMATIONS

Monsieur MÉTRAL annonce les dates des prochaines commissions

commission des sports : 10 mars à 20h30

commission des affaires culturelles : 11 mars à 20h30

commission des finances : 16 mars à 20h30

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21h20.

Le Maire,

A. MÉTRAL